



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 5bis

RAPPORTEUR : Madame DELEVALLEE

INTITULE : COMPTABILITÉ COMMUNALE. SIVU SCÈNES MITOYENNES. PACTE DE DISSOLUTION/LIQUIDATION

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON
Mme CHATELAIN (jusqu'au 8^{ème} objet)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, vous avez adopté à l'unanimité des votants la dissolution du SIVU Scènes Mitoyennes.

Il vous a été rappelé les procédures de clôture, à savoir :

- Présentation du Compte Administratif 2021, conforme aux résultats du Compte de gestion du receveur au plus tard le 30 Juin 2022.

- Reversements aux communes des excédents de résultats 2021 selon les clés de repartitions définie comme suit :

Commune de Cambrai : 59.45 %

Commune de Caudry : 40 %

Commune de Neuville st Remy : 0.5 %

Commune d'Escaudoevres : 0.05 %

Cependant, à la clôture 2021, et pour des raisons administratives évidentes, certaines écritures comptables n'ont pu être enregistrées.

Un pacte de dissolution a été établi reprenant les écritures restantes et les opérations à venir. (Voir annexe).

Ce pacte a été adopté au comité du SIVU Scènes mitoyennes le 28 juin 2022.

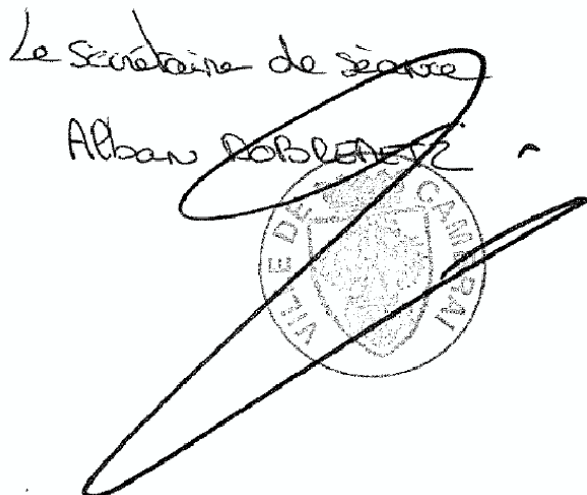
Les communes membres doivent également délibérer afin d'accepter ce pacte.

Il vous est donc demandé aujourd'hui d'adopter le pacte de dissolution du SIVU Scènes Mitoyennes.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le Secrétaire de séance
Alban DOBLET



Pour le Maire,
Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Maire-Adjointe déléguée aux Finances

